

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PIERRES

Séance du 16 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 16 avril à 14 heures, se sont réunis à la mairie, dans la salle du Conseil, 1 place Jean Moulin à Pierres, la commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de PIERRES, sous la présidence de Madame Carine ROUX, Présidente du CCAS, dûment convoqués le 10 avril 2026.

Nombre de membres en exercice :	13	Présents : Céline MOSCA, Serge RENAULT, Jacques BOULOT, Stéphanie OBIS, Thierry TONDEUX et Bruno LUSZEZYSZYN, membres élus.
Nombre de membres présents :	13	Charles MIRGUET, Hélène CAYUELA, Bernadette MAURY, Consuelo ILLAND, Sandrine DOUBRE et Florence SERRA, membres nommés.
Nombre de suffrages exprimés :	13	Pouvoir : / Absents excusé : /

Le secrétariat a été assuré par : Charles MIRGUET

Objet : Installation du Conseil d'administration du CCAS – Mandat 2026-2032.

Vu les articles L.123-6 et R.123-7 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération n°23-2026 du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 fixant la composition du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale et procédant à la désignation de ses représentants,

Vu l'arrêté en date du 10 avril 2026 portant désignation des membres nommés au Conseil d'administration du CCAS,

Considérant qu'il convient de procéder à l'installation du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale pour le mandat 2026-2032,

Article 1^{er} :

Les six membres élus par délibération du conseil municipal en date du 21 mars 2026 pour représenter la Ville au CCAS sont :

- Céline MOSCA
- Serge RENAULT
- Jacques BOULOT
- Stéphanie OBIS
- Thierry TONDEUX
- Bruno LUSZEZYSZYN

Article 2 :

Les six membres ont été nommés par Madame la Maire par arrêtés en date du 10 avril 2026, à savoir :

- Charles MIRGUET
- Hélène CAYUELA
- Bernadette MAURY
- Florence SERRA
- Sandrine DOUBRE
- Consuelo ILLAND

Article 3 :

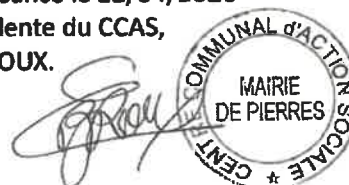
La Présidente est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Le membres de la Commission Administrative, prennent acte de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme.

Fait en séance le 22/04/2026

La Présidente du CCAS,
Carine ROUX.



DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PIERRES

Séance du 16 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 16 avril à 14 heures, se sont réunis à la mairie, dans la salle du Conseil, 1 place Jean Moulin à Pierres, la commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de PIERRES, sous la présidence de Monsieur/Madame prénom-nom, Président du CCAS, dûment convoqués le 10 avril 2026

Nombre de membres en exercice :	13	Présents : Céline MOSCA, Serge RENAULT, Jacques BOULOT, Stéphanie OBIS, Thierry TONDEUX et Bruno LUSZEZYSZYN, Membres élus.
Nombre de membres présents :	13	6 membres élus, Charles MIRGUET, Hélène CAYUELA, Bernadette MAURY, Consuelo ILLAND, Sandrine DOUBRE et Florence SERRA, Membres nommés.
Nombre de suffrages exprimés :	13	Pouvoir : / Absent excusé : /

Le secrétariat a été assuré par : Charles MIRGUET

Objet : Élection d'une vice-présidente

Vu l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération n° 23/2026 du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 fixant la composition du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS) et procédant à l'élection des membres élus en son sein ;

Vu l'arrêté en date du 10 avril 2026 portant désignation des représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du CCAS ;

Considérant que la Présidente du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'administration à faire acte de candidature à la fonction de vice-président(e) ;

Considérant que Madame Céline MOSCA s'est portée candidate à ladite fonction ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection du ou de la vice-président(e) du CCAS conformément aux dispositions en vigueur ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

DÉCIDE

D'élire Madame Céline MOSCA en qualité de Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Pierres, à l'unanimité.

La présente délibération sera transmise pour exécution conformément à la réglementation en vigueur.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Pierres, le 22 avril 2026
La Présidente du CCAS.




DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PIERRES

Séance du 16 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 16 avril à 14 heures, se sont réunis à la mairie, dans la salle du Conseil, 1 place Jean Moulin à Pierres, la commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de PIERRES, sous la présidence de Madame Carine ROUX, Présidente du CCAS, dûment convoqués le 10 avril 2026

Nombre de membres en exercice :	13	Présents : Céline MOSCA, Serge RENAULT, Jacques BOULOT, Stéphanie OBIS, Thierry TONDEUX, Bruno LUSZEZYSZYN, Membres élus.
Nombre de membres présents :	13	6 membres élus, Charles MIRGUET, Hélène CAYUELA, Bernadette MAURY, Consuelo ILLAND, Sandrine DOUBRE et Florence SERRA, Membres nommés.
Nombre de suffrages exprimés :	13	Pouvoir : / Absent excusé : /

Le secrétariat a été assuré par : Charles MIRGUET

Objet : Élection d'une vice-présidente déléguée

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 dite « 3DS » portant différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification de l'action publique locale, et notamment son article 141,

Vu l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération n°23/2026 du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 fixant la composition du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS) et procédant à l'élection de ses membres,

Vu l'arrêté municipal en date du 10 avril 2026 portant désignation des représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du CCAS,

Considérant que la loi précitée a introduit la possibilité de désigner un(e) vice-président(e) délégué(e) au sein des CCAS, disposition codifiée à l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles,

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection du ou de la vice-président(e) délégué(e) du CCAS,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'élire Madame Hélène CAYUELA en qualité de Vice-Présidente déléguée du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Pierres, à l'unanimité.

La présente délibération sera transmise pour exécution conformément à la réglementation en vigueur.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Pierres, le 22 avril 2026
La Présidente du CCAS.

